



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

direction
départementale
de l'Équipement
Haute-Savoie

Le Préfet de la Haute-Savoie,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

service
urbanisme, risques et
environnement
Cellule prévention des
risques

Arrêté DDE n° 2008 - 87

**Portant ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du plan
de prévention des risques naturels prévisibles pour la commune de TALLOIRES**

- VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles R. 11.1 à R 11.14 (procédure d'enquête préalable de droit commun),
- VU la loi 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, modifiée,
- VU le Code de l'Environnement et notamment les articles R123-1 à R123-23 (enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement) et les articles R562-1 et suivants.
- VU le dossier d'enquête,
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de la Haute-Savoie,

A R R E T E

Article 1er : Il sera procédé sur le territoire de la commune de TALLOIRES, **du mardi 25 mars au vendredi 25 avril 2008 inclus** à une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels.

Article 2 : Monsieur Christian SCHOCH, assurera les fonctions de commissaire enquêteur. Il siègera en mairie de TALLOIRES, où toutes les correspondances relatives à l'enquête devront lui être adressées.

15 rue Henry-Bordeaux
74998 Annecy cedex 9
téléphone :
04 50 33 78 00
télécopie :
04 50 27 96 09
mél : dde-haute-savoie
@equipement.gouv.fr
internet : www.haute-
savoie.equipement.gouv.fr

Il se tiendra à la disposition du public, afin de recevoir leurs observations, les :

mardi 25 mars 2008 matin de 9h à 12h
mercredi 2 avril 2008 après-midi de 14h à 17h
lundi 14 avril 2008 matin de 9h à 12h
vendredi 25 avril 2008 après-midi de 14h à 17h.

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre ouvert par Monsieur le Maire, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux (du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h et le samedi de 8h à 12h) sauf dimanches et jours fériés, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie.

Article 4 : A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par Monsieur le Maire de TALLOIRES.

Article 5 : Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de la Haute-Savoie.

Article 6 : Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées en mairie de TALLOIRES, à la Préfecture de la HAUTE-SAVOIE ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Équipement (S.U.R.E. - Cellule prévention des risques) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.

Article 7 : L'avis d'ouverture d'enquête sera affiché dans les lieux habituels d'affichage de la commune, notamment à la porte de la mairie et porté à la connaissance du public par tous autres procédés en usage dans la commune, **au moins 15 jours avant la date d'ouverture d'enquête**. Cette formalité devra être constatée par un certificat du Maire qui sera annexé au dossier d'enquête.

Cet avis sera en outre inséré aux frais de l'Etat, en caractères apparents, dans les journaux LE DAUPHINE LIBERE et LE FAUCIGNY, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Article 8 : - M. le Directeur Départemental de l'Équipement de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Maire de Talloires,
- M. le Commissaire Enquêteur,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Annecy, le **15 février 2008**

Le Préfet,

Michel BILAUD